



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

**TERREBONNE ET SES EMPLOYÉS COLS BLANCS AFFILIÉS AU SCFP
SIGNENT LEUR NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE**

TERREBONNE, LE LUNDI 28 OCTOBRE 2024 – C’est dans la bonne entente que le maire de Terrebonne, Mathieu Traversy, et l’exécutif du Syndicat canadien de la fonction publique (cols blancs), section locale 2326 signent leur nouvelle convention collective valide jusqu’au 31 décembre 2027.

« Encore une fois, nous sommes arrivés à arrimer les besoins de nos citoyens et la nécessité d’offrir à nos employés un environnement de travail stimulant, de déclarer le maire Traversy. Je tiens à remercier toutes les parties impliquées de leur collaboration et de leur marque de respect dans le cadre du processus de négociation », a-t-il précisé.

Lors de la négociation, la Ville a tenu à répondre à plusieurs enjeux, notamment ceux reliés aux horaires de travail. En effet, cette nouvelle entente vise en outre à augmenter la flexibilité et la disponibilité de certains services à la clientèle.

De plus, d’autres dispositions favorisant le mouvement de la main-d’œuvre, la formation, l’attraction et la rétention ont également été négociées afin de mettre de l’avant l’expertise interne, tel qu’il en avait été annoncé lors du budget 2024.

En outre, tous se sont entendus sur une augmentation annuelle de 17,5% sur 6 ans alors que l’entente est valide du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Rappelons que la convention collective entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique (cols blancs) était venue à échéance le 31 décembre 2021. S’en sont suivi 14 mois de rencontres et de discussions pour conclure par une entente de principe le 20 juin dernier.

- 30 -

Information :

Geneviève Leblanc

Conseillère en communication

Direction des relations avec les citoyens et des communications

Ville de Terrebonne

514 296-4071